

Dans le bac gris ou en borne à ordures ménagères

✓ DANS DES SACS FERMÉS



ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets alimentaires, petits objets ou jouets cassés, brosses à dents, vaisselle ou verres cassés, litière d'animaux, lingettes, couches, mouchoirs en papier, nappes et serviettes en papier, essuie-tout

Dans les bornes à verre

✓ EN VRAC ✓ VIDÉS ET ÉGOUTTÉS



EMBALLAGES EN VERRE

Pots, bouteilles et bocaux

→ **BON À SAVOIR !**
LA VAISSELLE ET LES VERRES CASSÉS SONT À DÉPOSER DANS LE BAC GRIS D'ORDURES MÉNAGÈRES.
LES AMPOULES SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE OU EN BORNE DÉDIÉE.

🕒 Pour le respect du cadre de vie de chacun, les dépôts sont autorisés tous les jours entre 8h et 20h uniquement.

© tempoReel.fr - Impression ICO Dijon sur papier à base de fibre 100% recyclée

FAIRE LE BON GESTE DE TRI, C'EST SIMPLE !

Tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune.



▶ N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CIITEO

Dijon s'engage



Dans le bac jaune ou en borne à déchets recyclables

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

✓ EN VRAC, PAS DANS UN SAC

✓ SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES

✓ VIDÉS ET ÉGOUTTÉS



TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes et cahiers

→ **BON À SAVOIR !**
LES MOUCHOIRS EN PAPIER, ESSUIE-TOUT, LES NAPPES ET SERVIETTES EN PAPIER SONT À DÉPOSER DANS LE BAC GRIS D'ORDURES MÉNAGÈRES.



→ **BON À SAVOIR !**
LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE.

EMBALLAGES EN CARTON

Cartons présentés à plat, briques alimentaires, boîtes et suremballages



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons, pots et tubes, barquettes, sacs, films et sachets, capsules



EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols, bouchons et couvercles, pots et tubes, sachets, capsules



Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser : est-ce un emballage ?

Un emballage facilite le transport, conserve et protège un produit, de quelque nature qu'il soit (alimentaire, hygiène, cosmétique ou tout autre achat). **Attention, un objet (un jouet ou une brosse à dents par exemple) n'est pas un emballage.**



**Un doute ?
Téléchargez l'appli !**

MONSERVICEDÉCHETS



→ trionsnosdechets-dijon.fr